

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE HAUT CANTAL DORDOGNE

***Rencontre SCoT Cauvaldor  
SCoT Haut Cantal Dordogne  
Le 12 octobre 2017***

- **Diffusion :**
  - o Aux élus.
- **Pièce jointe :** Diaporama de Présentation.
- **Élus présents :**
  - o François BOISSET, Anne-Marie MARTINIÈRE, Alice MALGA, Jean-Pierre SOULIER, Alain MALASSAGNE, Dominique COUDERC, Monique VIOSSANGE, Louis CHAMBON, Daniel CHEVALEYRE, Marc MAISONNEUVE, Jean-Pierre GALEYRAND, Philippe DELCHET, Jean-Jacques VIALLEIX, Gérard DIF, Monique VIZET, Denis - Michel ESTORGUES, Henri RAYMOND et Gérard TOURNADRE.
- **Technicien présent :** Julien CHARTOIRE et Pierre FLEURANT.
- **Bureau d'études :** Quentin MACKRÉ (Terres Neuves), Llewella MALEFANT (Terres Neuves), NICOLAS DIET (Id-ées).

### Introduction : Présentation de la démarche

- G. LIEBUS (président du SCoT Cauvaldor) :
  - o Présente la planification comme un contrepoids face aux métropoles. « Le SCoT nous permet de changer le leadership sur tout le territoire ».
- R. DAUBET, La territorialisation permet :
  - o La lutte contre des problèmes spécifiques au monde rural.
  - o D'avoir un poids dans le territoire et une visibilité de projet et une visibilité politique vis-à-vis des politiques publiques globales.
  - o D'associer les élus et les acteurs locaux.

### 1. Contexte

- Présentation du diagnostic.
- Importance de l'intérêt du paysage et du patrimoine comme levier de développement du territoire.

### 2. Elaboration du syndicat mixte et du SCoT

- Chronologie :
  - o 1995 : Création de l'ADVD (puis ADPvDI).
  - o 2005 : Création du SYMAGE.
  - o 2007 : Second SYMAGE.

- 2010 : Création du SMTUD (pour le tourisme).
  - Pour le développement d'un programme touristique (EPIC) avec la Corrèze.
- 2013 : Fusion SYMAGE + ADPvDI pour former le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD).
- 2015 : Création du syndicat Causse Vallée de la Dordogne.
- 2017 : Création de la communauté de communes « CauValDor ».
  - A permis la récupération de la compétence de gestion des droits du sol.

### 3. Méthodologie

- Rappel de la définition d'un SCoT : « être ensemble pour créer un destin commun ».
- Création de commissions thématiques : 2 représentants de chaque CC à chaque fois.
- Diagnostic :
  - Diagnostic qui fût un départ pour l'entente des acteurs autour de problèmes communs.  
\*Dépassement de 10 mois pour cette phase ; pour ne pas passer à côté d'enjeux stratégiques.
  - Intervention 1 : « Le diagnostic constitue la mise en relation des acteurs et enjeux. Les commissions permettaient de davantage comprendre le territoire et de cadrer les attentes de tous. Le but était de construire un projet en commun. »
  - Intervention 2 : « L'aménagement est un sujet complexe. Les élus se sont rapidement désintéressés au sujet pendant les commissions. Certains élus ont pu se sentir laissés de côté. Mais l'intérêt de la démarche était d'avantage utilisée pour débloquer certains processus que de professionnaliser les élus ».
  - Réponse du président : Avoir la majorité est toujours impossible. J'ai choisi les présidents de commission en fonction des désirs de tous les élus.
- Déroulement des ateliers s'est fait dans la continuité des assemblées avec : les élus, les PPA, les personnes ressources et les éléments du bureau d'étude.
- Importance de la communication pendant cette phase :
  - Communiquer pour fédérer les acteurs.
  - S'imposer à l'Etat pour faire apparaître le territoire comme un espace singulier.
- Gouvernance :
 

Le SCOT est la première étape d'une construction territoriale. Cela va changer notre vision de l'urbanisme et de l'espace.

Cela a des incidences sur la façon dont on organise un territoire et dont on en assure la gouvernance.

On est sur une territorialisation de l'action publique. C'est un atout pour des territoires en difficulté.

L'Etat et les régions territorialisent leur action publique. Il faut donc qu'ils aient des territoires comme interlocuteur pour leur politique contractuelle (Contrat Etat-Régional).

Le SRADDET comptera sur l'espace régional avec ses particularités locales.

On a un enjeu stratégique, mais on doit avoir aussi une dimension spatiale. On doit se poser la question de ce que traite le SCOT, le PLUi. Des arbitrages auraient dû être pris dans le cadre du SCOT.

Il faut penser sa gouvernance, notamment pour associer les communes. Il faut avoir quelqu'un pour porter et mener la démarche.
- Relations avec les services de l'Etat
 

L'Etat. Il faut un leadership qui s'impose car il faut tout le temps ferrailer avec l'Etat. Même démarche avec les chambres consulaires.

Il faut être en appui des bureaux d'études pour les aider.

- Articulation SCOT et PLUi.  
Il faut être d'accord au niveau du SCOT avant de se lancer sur un PLU. Le PADD doit servir de cadre au futur PLUi.  
Pour qu'il y ait un consensus, il faut savoir prendre le temps nécessaire. Néanmoins, il faut avancer sur les étapes, et aller vite au concret. Il faut faire des choix et pas reporter car on se plantera à la phase suivante.
- Intérêt du SCoT pour avoir une construction territoriale cohérente sur tous les enjeux :
  - Créer un consensus politique
    - Pour préparer l'avenir des futurs documents d'urbanisme.
  - Pour la gestion de l'eau.
    - L'eau est l'avenir du territoire et il est important que les acteurs locaux puissent en avoir la gestion (loi NOTRE).
    - Ce sont des enjeux globaux qui doivent être conçus à l'échelle de tout le territoire.
    - Il faut trouver des moyens pour demain. L'eau est une ressource qu'il faut maîtriser, traiter dans son cycle entier. Dans tous les cas, le territoire devra gérer tout ce qui découle de l'eau. Autant qu'il bénéficie de la vente de ce bien aux habitants, plutôt que d'autres en retirent les profits et pas les dépenses.
  - Pour redynamiser l'attractivité touristique.
    - Les projets de développement touristiques ne doivent pas s'arrêter à l'échelle de la commune et les élus doivent avoir un objectif global pour développer le tourisme.
- Intervention : Nous avons un territoire cohérent du point de vue géographique mais pas politique. La construction politique du territoire nous a permis de découvrir d'autres atouts de notre territoire.
- La réflexion que vous allez mener dans ce SCOT doit vous permettre de mettre en place la structure pour porter les projets qui seront remontés lors du SCOT. Si on avait pas fait ce travail en amont, on en serait resté à nos limites, à nos bébés...qui n'auraient pas grandis.
- **Question : Qu'est-ce que le SCoT a changé pour les communes dans la pratique ?**
  - Réponse de M. LIEBUS : Il nous a permis d'avoir une structure et un outil pour la gestion du territoire. Pour l'instruction des permis de construire, par exemple. La gestion au jour-le-jour des instructions de permis et des documents liés à l'urbanisme a été grandement facilité par le SCoT. Les techniciens du syndicat mixte se déplacent plus vite et sont plus efficaces. Mais pour arriver à cela nous avons dû créer une structure fédératrice.
  - M. DAUBET : La compétence du droit du sol nous permet d'avoir une compétence de planification et donc d'avoir plus de compétences en urbanisme opérationnel. Cela s'est confirmé pour certains enjeux comme la consommation foncière : aujourd'hui les élus et particuliers peuvent avoir un accompagnement technique pour les travaux qu'ils souhaitent faire.
- **Question : comment sont employés les techniciens ?**
  - M. LIEBUS : nous avons créés une structure particulière pour cela : un EPIC pour le tourisme et une agence de de développement pour l'économie.
- Le SCoT a permis
  - de drainer des compétences autrefois gérées par les services de l'état vers les acteurs locaux. Grâce à la création d'une structure porteuse le SCoT a pu récupérer diverses compétences (tourisme, gestion de l'eau, habitat...) pour ensuite centraliser les financements et aides de l'Etat.
  - De bénéficier d'aides d'échelons supérieurs
- La Région utilise maintenant les territoires de SCoT pour définir les orientations d'aménagement et les futurs financements à venir.

- La création de la communauté de communes sur le périmètre du SCoT permet à celle-ci de porter les projets impulsés par le SCoT. On a agi en deux étapes : création d'un syndicat pour construire le SCOT, puis dissolution et création d'un EPCI suite à la fusion des EPCI membres du syndicat mixte.

- **Question : Quand est-ce que le SCOT a permis de passer à cette structuration.**

- Quand les commissions ont permis de prendre conscience de tout cela. Notamment pour la mobilité, où le SCOT a permis de parler de la façon de retrouver des population active. La réflexion du SCOT a permis de penser à une plus grande échelle, adaptée aux sujets traités.

Avant, travailler sur l'habitat n'était pas possible : il fallait de l'ingénierie pour traiter correctement ce sujet.

- Le SCOT a permis d'aller chercher des aides bonifiées auprès de la Région et l'Etat. Il apporté aux communes ce qu'elles n'auraient pas pu faire seules.

Au niveau financier, le SCOT a permis une fusion des EPCI qui a permis d'augmenter les dotations d'Etat à hauteur de 1,5 millions d'euros. Cet argent a servi de levier économique :

1/3 développement économique communautaire, 1/3 dotations aux communes, 1/3 de fonds de concours (pour appeler ensuite les aides départementales, régionales et européennes).

- Pour les zones d'activités, il a fallu se battre avec l'Etat pour obtenir une surface plus grande.
- On s'est structuré en pôles pour travailler en commissions : dimension spatiale en plus de la dimension administrative.
- Il faut s'organiser pour pouvoir peser dans les débats demain. Il faut une structure importante pour pouvoir soutenir les communes.